



## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	3
4.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	3
5.	RÉSIDENCE ÉTUDIANTE À SHIPPAGAN .....	3
6.	RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ABPPUMCE .....	3
7.	CLÔTURE .....	4
	DOCUMENTS .....	5
	Document A : Points saillants de la nouvelle entente collective ABPPUMCE .....	A(1-3)

### Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette séance extraordinaire du Conseil des gouverneurs. La réunion commence à 15 h 30.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : *Résidence étudiante à Shippagan*. Aucune objection des membres.

### **R : 01-CGV-050214**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Robert Després, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 5. RÉSIDENCE ÉTUDIANTE À SHIPPAGAN

Le recteur et vice-chancelier explique la situation. Le Conseil des gouverneurs avait autorisé un emprunt hypothécaire ne dépassant pas 1,85 M \$ pour la construction d'une nouvelle résidence au Campus de Shippagan.

Toutefois, à l'ouverture des soumissions pour la construction de cette résidence, il s'est avéré que la soumission la moins élevée dépassait de 400 000 \$ le montant autorisé. En considérant les dons déjà promis pour la construction de la résidence et en discutant avec l'entrepreneur, il est possible de diminuer les coûts d'environ 200 000 \$. Il reste un manque possible à gagner de 200 000 \$.

Un membre se renseigne à savoir la cause de l'augmentation de 400 000 \$, soit un coût de dépassement de 23 % supplémentaire. Selon le recteur et vice-chancelier, il y a d'abord l'augmentation du coût des matériaux de construction et aussi une sous-estimation du coût total du projet.

### **R : 02-CGV-050214**

Gaston Poitras, appuyé par Paul D'Astous, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs autorise le Campus de Shippagan à augmenter le prêt hypothécaire d'un maximum de 200 000 \$ supplémentaires.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 6. RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ABPPUMCE

Voir le Document A, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier présente brièvement le contexte. La période de négociation a été passablement longue; les deux parties se sont entendues et le syndicat a ratifié l'entente à 88 %. Il félicite les deux parties pour le travail accompli compte tenu du contexte financier au Campus d'Edmundston.

## 6. RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ABPPUMCE (suite)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les faits saillants de l'entente. Pour sa part, le vice-recteur du Campus d'Edmundston reconnaît que les négociations ont été longues et remercie l'Association pour sa compréhension.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston reconnaît lui aussi que la période de négociation a été longue mais souligne qu'il y avait deux principes importants à concilier soit la parité et le budget équilibré. L'entente conclue tient compte des difficultés financières du Campus. Grâce à cette entente, il est possible de réaliser des économies de l'ordre de 625 000 \$. Aussi, le manque à gagner pour les professeures et professeurs est d'environ 10 000 \$ ce qui constitue leur contribution au développement du Campus.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande des précisions en ce qui concerne le fond de développement professionnel. Le vice-recteur du Campus d'Edmundston lui explique que cela est nouveau et correspond à ce qui a été adopté dans la convention collective de l'ABPPUM.

Paul Deguire, Daniel Héту et Yves Martin se retirent pour cette partie de la réunion.

Le recteur et vice-chancelier souligne qu'il y a toujours eu une volonté de maintenir la parité entre les trois campus. Dans les négociations, le principe de l'équilibre budgétaire est suprême. Il faut aussi reconnaître l'autonomie budgétaire de chacun des campus. Il y a présentement un défi financier au Campus d'Edmundston et il est à souhaiter que c'est conjoncturel. L'administration du Campus de Moncton a entrepris des mesures afin de redresser la situation. Il y a eu, entre autres, des coupures de poste, ce qui leur permet de réaliser des économies de l'ordre de 300 000 \$ par année.

### **R : 03-CGV-050214**

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Ronald LeBreton, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'ABPPUMCE et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

### **Décès de la mère de Jean-Guy Finn**

### **R : 04-CGV-050214**

Bernice Doiron Chiasson, appuyée par Alida Léveillée-Bronw, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs offre ses vœux de condoléances à Jean-Guy Finn dont la mère est décédée le 13 février 2005. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## 7. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 5.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Jeannot Castonguay, président

\_\_\_\_\_  
Colette Landry Martin, secrétaire générale